



Migrants, Students  
and Jobs



---

# Réglementation Emplois Étudiants







Vous cherchez un job d'étudiant?

- Quand peut-on travailler?
- Quand faut-il signer un contrat?
- Combien d'argent pouvez-vous gagner par an?

Cette brochure contient toutes les règles à connaître pour travailler en tant qu'étudiant.



# Quand peut on travailler?

Vous souhaitez travailler en tant qu'étudiant ? Alors, deux éléments sont importants : votre âge et votre école.

## 1. Âge

Vous ne pouvez pas commencer à travailler avant d'avoir l'âge requis. Il existe trois règles à ce sujet :

1. Vous avez 16 ans ? Vous pouvez commencer à travailler.
2. Vous avez 15 ans et vous avez passé la première et la deuxième année de l'école secondaire ? Vous pouvez alors commencer à travailler.
3. Vous avez 15 ans et vous êtes inscrit à OKAN ? Dans ce cas, vous pouvez commencer à travailler seulement si le conseil de classe reconnaît votre niveau de 1ère et 2ème année de l'école secondaire.

## 2. École

Pour travailler en tant qu'étudiant, il faut être étudiant. Il faut aller à l'école pour travailler en tant qu'étudiant.





# De quels documents avez-vous besoin?

Avant de commencer à chercher un job d'étudiant, assurez-vous d'avoir les documents nécessaires.

## 1. Avez-vous la nationalité belge?

- A. Oui: vous êtes autorisé(e) à travailler.
- B. Non: voir question 2.

## 2. Avez-vous un permis de séjour?

- A. Oui: voir question 6.
- B. Non: voir question 3.

## 3. Êtes-vous dans la procédure de demande d'asile?

- A. Oui: Avez-vous une carte orange (= certificat d'immatriculation)?
  - i. Oui: voir question 4.
  - ii. Non: vous pouvez en faire la demande auprès de votre administration.
- B. Non: vous ne pouvez pas travailler.

## 4. Votre carte orange indique-t-elle que vous êtes autorisé à travailler?

- A. Oui: voir question 5.
- B. Non: vous ne pouvez pas travailler.

## 5. Vivez-vous dans un refuge ou avez-vous une assistante sociale du CPAS ou d'une autre organisation?

- A. Oui: vous pouvez travailler si votre (vos) assistant(s) social(aux) vous y autorise(nt).
- B. Non: vous ne pouvez pas travailler.

## 6. Votre permis de séjour indique-t-il que vous pouvez travailler?

- A. Oui: vous pouvez travailler tant que votre permis de séjour est valide.
- B. Non: vous ne pouvez pas travailler.

ACHTEREENVOLGENDE VERBLIJFPLAATSEN

ACHTEREENVOLGENDE VERBLIJFPLAATSEN	STRATEN	Nr.	DATUM
GEMEENTEN			

TOEGANG TOT DE ARBEIDSMARKT

HANDTEKENING VAN DE BURGEMEESTER OF ZIJN GEMACHTIGDE

ERMELDING

STEMP

STEMP

KONINKRIJK BELGIE

PROVINCIE :  
GEMEENTE :

**ATTEST VAN IMMATRICULATIE**

Dit attest is geenszins een identiteitsbewijs noch een nationaliteitsbewijs.  
Het is slechts geldig zo het vergezeld gaat van het identiteitsdocument waarvan de belanghebbende houder is.

Afgeleverd te ..... op .....

Geldig tot .....

De Burgemeester  
of zijn gemachtigde,

**SPECIMEN**

Exemple: permis de séjour temporaire en Belgique pour les citoyens non européens

Ceci indique si vous êtes autorisé à travailler ou non.Source:  
Agentschap Integratie en Inburgering



## A quoi ressemble un permis de séjour?

Si vous avez un permis de séjour, vous recevez une carte d'étranger électronique. Cette carte indique si vous êtes autorisé à travailler ou non.

Pas sûr que vous soyez autorisé à travailler?

-> Appelez le 02 233 41 11 et demandez le SPF(Service Public Fédéral) Emploi, Travail et Concertation Sociale.

En Belgique, il existe 18 cartes d'étrangers différentes pour les personnes venant d'Europe et d'ailleurs. Chaque carte indique le type de permis de séjour dont vous disposez et sa durée de validité.

Vous êtes venu en Belgique en provenance d'un pays européen ? Dans ce cas, vous pouvez voir sur votre carte d'immigration si vous êtes autorisé à travailler ou non.



Exemple: carte électronique d'étranger

Source: Agentschap Integratie en Inburgering



# Vous avez trouvé un job d'étudiant. Et maintenant ?

Avant de commencer à travailler, vous devez signer un contrat. Lisez attentivement le contrat avant de le signer.

## 1. Que faut-il inclure dans le contrat?

- Votre nom, votre adresse et votre date de naissance;
- Name and address of the employer;
- Le contrat doit être établi par écrit;
- Date de début et date de fin des travaux;
- Le nombre d'heures de travail par jour;
- L'heure de début et de fin des heures de travail;
- Combien de jours par semaine travaillez-vous;
- Combien d'euros vous gagnez (= votre salaire);
- Le jour du paiement de votre salaire;
- Le lieu de travail;
- Le titre de votre poste (= ce que vous devez faire);

## 2. Qui doit conserver le contrat?

Vous signez 2 copies du contrat.

- 1 copie pour vous
- 1 copie pour l'employeur

## 3. Vous avez signé le contrat:

- Vous êtes tenu de travailler.
- Vous avez 3 jours d'essai;
  - Pendant ces trois premiers jours, vous pouvez encore résilier le contrat.
  - Après ces trois jours, vous devez continuer à travailler jusqu'à la fin du contrat.

## 4. Quelle est la durée de validité du contrat?

- Votre contrat peut durer jusqu'à 1 an.
- Souhaitez-vous continuer à travailler pour votre employeur après un an?
  - o Vous devez alors signer un nouveau contrat.



# Salaire = l'argent que vous gagnez

## 1. Combien peut-on gagner?

Cela dépend de plusieurs facteurs:

- Quel est votre travail?
  - Chaque emploi a un salaire différent.
- Quel âge avez-vous?
  - Il y a un salaire minimum.
  - Le salaire augmente avec l'âge.

SALAIRE MINIMUM POUR LES ÉTUDIANT(E)S	
Âge	Salaire Horaire(38h/semaine)
21 ans et plus	11,8724 euros
20 ans	10,6852 euros
19 ans	10,0915 euros
18 ans	9,3792 euros
17 ans	8,6669 euros
16 et moins	7,9545 euros

Source : ACV

## 2. Quel est le jour où je reçois mon salaire?

La date est indiquée sur votre contrat.

Informations supplémentaires:

Les règles ne sont pas les mêmes pour les ouvriers que pour les employés de bureau.

- Un ouvrier : une personne qui travaille principalement avec ses mains reçoit son salaire toutes les 2 semaines.
- Un employé de bureau : une personne qui travaille principalement avec sa tête reçoit son salaire mensuellement.

## 3. Comment obtenez-vous votre salaire?

L'employeur doit vous payer. L'employeur verse votre salaire sur votre compte bancaire.

- Vous devez prendre rendez-vous avec une banque pour ouvrir un compte.
  - Si vous avez moins de 18 ans, vous devez être accompagné d'au moins un parent.
  - Vous n'avez pas de parent ? Dans ce cas, un tuteur doit vous accompagner.
  - Vous communiquez votre numéro de compte bancaire à votre employeur.



# Combien d'heures peut-on travailler?

## Combien d'heures pouvez-vous travailler?

Vous pouvez travailler au maximum 600 heures par an en tant qu'étudiant. Pendant ces 600 heures, vous bénéficiez des avantages liés au statut d'étudiant.

### Quels sont ces avantages?

Avantage 1: Vous payez moins de cotisations sociales.

Qu'est-ce que la cotisation sociale?

- L'employeur verse une partie de votre salaire directement au gouvernement.
  - Pour les étudiants, il s'agit de 2,71 % du salaire.
  - Pour les autres salariés, cette part est de 13,07 % du salaire.
- Cet argent est versé au gouvernement pour payer l'assurance maladie, la pension, le chômage, etc.
  - Cela se fait automatiquement. Vous n'avez rien à faire pour cela.

Avantage 2: Vous ne devez pas payer d'impôts sur votre salaire.

- Les salariés paient chaque année des impôts sur l'argent qu'ils ont gagné.
- Les étudiants ne doivent pas payer ces taxes.
- Ils reçoivent une lettre du gouvernement, mais celle-ci indique qu'ils ne doivent rien payer.

### Et si vous travaillez plus de 600 heures?

- Vous devez payer la cotisation sociale normale (13,07 %) à partir de la 601e heure.
- Avez-vous 18 ans ou plus ? Si vous travaillez plus de 80 heures par mois à partir de la 601e heure, vous perdrez le bénéfice de la pension alimentaire.

## Où pouvez-vous consulter vos heures de travail?

Il est parfois difficile de suivre ses heures de travail. Vous pouvez consulter vos heures sur le site web ou l'application Studentatwork.

[www.studentatwork.be](http://www.studentatwork.be)

- Combien d'heures avez-vous travaillé?
- Pour quel employeur avez-vous travaillé?
- Combien d'heures pouvez-vous encore travailler?

Parfois, les employeurs demandent une attestation des heures que vous êtes encore autorisé à travailler. Vous pouvez la télécharger ici.



## Comment s'inscrire à Studentatwork?

Pour vous inscrire à Studentatwork, vous avez besoin d'un eID (= identité numérique).

- Vous avez l'identité belge ? Dans ce cas, vous obtenez automatiquement une eID à partir de l'âge de 12 ans.
- Vous avez une carte électronique d'étranger ? Dans ce cas, vous obtiendrez automatiquement une carte d'identité électronique.
- Vous n'avez pas d'eID mais vous êtes autorisé à travailler?  
Vous pouvez alors en faire la demande auprès de votre administration locale.

Si vous avez une eID, vous pouvez introduire votre demande de deux manières différentes:

### 1. Itsme-app

Vous avez 18 ans ou plus? Dans ce cas, vous pouvez utiliser l'application its-me pour vous connecter à Studentatwork. Téléchargez l'application et suivez les instructions.



### 2. Lecteur de carte eID

Vous avez un lecteur de cartes que vous pouvez brancher sur votre ordinateur ou votre portable ? Vous pouvez alors vous connecter avec votre carte d'identité.

Vous pouvez également vous connecter avec un code de sécurité si vous avez demandé une carte d'identité électronique à votre administration locale. Vous pouvez le faire de 4 manières:

1. S'identifier avec un code de sécurité via e-mail.
2. S'identifier avec un code de sécurité via l'application mobile.
3. S'identifier avec un code de sécurité par SMS.
4. Se connecter avec un code de sécurité via un jeton.

Allez sur le site web de Studentatwork et cliquez sur s'inscrire. Choisissez un mode d'inscription et suivez les instructions.

STUDENT  
AT WORK



# Combien pouvez-vous gagner au maximum ?

En tant qu'étudiant, vous ne pouvez pas gagner des montants illimités. Il y a un montant maximum. Vous gagnez plus ? Dans ce cas, vous ou vos parents devez payer des impôts.

## 1. Quand faut-il payer plus d'impôts?

Vous gagnez plus de 14.514,29 euros par an (2023) ? Vous devez alors payer des impôts.

## 2. Quand vos parents devront-ils payer plus d'impôts?

Vos parents paient chaque année des impôts sur leurs revenus. Tu es "dépendant" de tes parents. Cela signifie que tes parents paient moins d'impôts parce qu'ils doivent s'occuper de toi.

Vous gagnez plus que ce qui est indiqué ci-dessous ? Dans ce cas, vous n'êtes pas "dépendant" de vos parents. Vos parents doivent payer plus d'impôts.

Votre situation familiale	Brute montant maximum que vous pouvez gagner
Vos parents sont taxés ensemble	7.965 euros
Vos parents sont taxés individuellement	10.090 euros
Vos parents sont taxés individuellement et vous êtes considéré comme gravement handicapé aux fins de taxation	11.952,50 euros

Source: Studentatwork (2023)

## 3. Avez-vous d'autres revenus que les pensions alimentaires ou les bourses d'études?

Appelez le 02 572 57 57 et demandez au SPF Finances combien vous avez le droit de gagner.





# Où trouver un emploi ?

Il n'est pas facile de trouver un emploi. Vous pouvez trouver un emploi de deux manières différentes.

## 1. Inscription auprès d'une agence pour l'emploi.

Lorsque vous vous inscrivez dans une agence pour l'emploi, celle-ci vous aide à rechercher un emploi que vous souhaitez exercer.

- Trouver une agence pour l'emploi dans votre région.
- Prendre rendez-vous et s'inscrire.
- Demandez régulièrement - par téléphone ou après un rendez-vous - où en est votre dossier.
- Ils vous appelleront ou vous enverront un e-mail lorsqu'ils auront trouvé un emploi pour vous.

## 2. Chercher un emploi par soi-même.

Vous pouvez également contacter vous-même un employeur et demander si vous pouvez travailler pour eux.

- Est-ce un petit lieu de travail (p.ex. une boulangerie)? Entrez et demandez si vous pouvez travailler pour eux.
- Est-ce une grande entreprise (p. ex. Nike) ? Consultez leur site web pour savoir comment postuler.



## 3. Vous avez des questions ou vous avez besoin d'aide en cas de difficultés?

Contactez un syndicat pour vous aider en cas de questions ou de problèmes. (<https://abvv-jongeren.be/>)

Vous avez besoin de plus d'informations ou vous avez des questions ? Aller sur:

- <https://interiminfo.be/fr/blog/category/job-detudiant>
- <https://interiminfo.be/fr/>
- <https://migrants-students-jobs.thomasmore.be/home.html>



# Mesures de Corona

En raison de Corona, beaucoup d'étudiants ont eu plus de temps pour travailler. Cela signifie qu'ils ont pu travailler plus d'heures et gagner plus. En conséquence, le gouvernement a annoncé 4 mesures pour 2022 et 2023.

## 1. Les 45 premières heures travaillées entre janvier et mars 2022 ne sont pas prises en compte.

Ceci concerne tous les emplois étudiants, à l'exception des emplois étudiants dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

## 2. Vous travaillez dans le secteur de l'éducation ? Dans ce cas, vos heures de travail de janvier à juin 2022 ne comptent pas.

Vous pouvez donc travailler de janvier à juin 2022 tout en conservant votre pension alimentaire.

## 3. Vous travaillez dans le secteur de la santé ? Dans ce cas, vos heures de l'année 2022 ne comptent pas. Vos heures de janvier à mars 2023 ne comptent pas non plus.

Vous pouvez alors travailler toute l'année 2022 et de janvier à mars 2023 sans perdre votre pension alimentaire.

## 4. Vous travaillez dans un de ces deux secteurs? Donc vous pouvez gagner plus sans payer d'impôts.

Si vous gagnez trop, vous et vos parents devez normalement payer des impôts. Si vous travaillez dans l'éducation, l'argent que vous gagnez de janvier à juin 2022 ne sera pas pris en compte. Vous pouvez gagner plus sans payer d'impôts.

Si vous travaillez dans le secteur de la santé, l'argent que vous gagnez au cours de l'année 2022 n'est pas pris en compte.

